



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le lundi 4 avril 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de Cascades Canada ULC, représentée par monsieur Louis-Philippe Robitaille, ingénieur civil, concernant l'immeuble situé au 461, boul. Marie-Victorin et ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser la construction d'un agrandissement comportant 3 étages du bâtiment de traitement des eaux contrairement à la hauteur maximum de 2 étages décrit à la grille des spécifications de la zone I-2 dans l'annexe 2 du règlement de zongue n° 2021-12.
- Demande de M. Yannick Duplessis, concernant l'immeuble situé au 12B, rue Boulet et ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser la construction d'un garage attaché à 1,43 m de la limite latérale de terrain contrairement à la marge de recul latérale de 2 m minimum décrit à la grille des spécifications de la zone H-10 dans l'annexe 2 du règlement de zongue n° 2021-12.

Si la demande était acceptée, elle aura aussi pour effet d'autoriser une somme des marges latérales de 3,43 m contrairement à la somme des marges latérales de 5 m minimum décrit à la grille des spécifications de la zone H-10 dans l'annexe 2 du règlement de zongue n° 2021-12.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 4 avril 2022 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 11 mars 2022

Annie Lemieux, directrice générale et greffière